Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 8 (1932-1933)

Heft: 21

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

réserve. Son service est celui du pays tout entier. Lorsqu'elle enseigne l'obéissance, le devoir, la camaraderie, le sacrifice, elle sait bien que par elle, au delà de son domaine, c'est la patrie qui doit être obéie, servie, aimée et préférée.

Aussi l'école du patriotisme qu'est l'armée a-t-elle dans notre histoire amplement démontré l'efficacité de sa mission. C'est par elle que les peuples de nos vingt-deux cantons ont appris à se connaître et à s'aimer; c'est en elle qu'ils ont trouvé l'union et la compréhension nécessaires à leur vie commune; c'est elle encore qui renouvelle sans cesse les expériences de cette entente.

Cette action collective de l'armée repose en dernière analyse sur le « service » individuel. Seul l'accomplissement du devoir par chaque soldat fait la force de l'ensemble. De même l'esprit de l'armée a dans le cœur de chaque soldat sa réaction particulière. Parce qu'il transposera dans sa vie personnelle les principes que sa vie militaire lui aura enseignés, le citoyen suisse, qui est ou qui fut soldat, pratiquera dans toutes les circonstances, les mêmes notions de dévouement, de devoir, de fraternel attachement à son prochain, de soumission au bien commun. C'est ici la mission la plus haute de l'armée, la plus difficile sans doute, la moins aisément démontrable peut-être, mais certainement celle qui doit constamment, positivement, constructivement agir.

Le « service » dans son acception la plus complète exige qu'on aille jusque-là. L'éducation du soldat tend en définitive à cet ultime but. La patrie n'en demande pas moins de tous ses enfants.

* * *

Les journées suisses de sous-officiers se réclament de cet esprit. Elles veulent être, dans ce sens utiles à l'armée comme au pays. A Genève, unis par le travail poursuivi selon le même programme, les sous-officiers participeront également au même idéal. Ils prendront conscience de leurs devoirs collectifs comme de leurs devoirs individuels. Ils puiseront dans leur foi commune, dans leurs convictions raffermies, une force nouvelle pour accomplir leur grande tâche. Dans un même élan ils consacreront leur œuvre au service de la patrie.

Petites nouvelles

Sous la conduite du colonel commandant de brigade Bircher, un groupe de 130 officiers suisses s'est rendu dans le courant de mai à Verdun, où il a été reçu par le général de division Brunon. Nos officiers ont visité la citadelle, la ville et les champs de bataille, notamment ceux de Vaux, de Douaumont et du Mort-Homme. Ils ont en outre déposé une couronne à l'ossuaire national, geste qui fut vivement apprécié par la population.

D'autre part, la Société des officiers de Neuchâtel, sous la conduite du colonel Borel, a fait une excursion au Vieil-Armand, où, en deux jours, les participants étudièrent les pricipaux combats qui se déroulèrent dans la région pendant la Grande guerre. Une couronne fut également déposée devant le monument national et des paroles émues furent prononcées à la mémoire des héros reposant sur cette terre sacrée de ce coin glorieux des Vosges.

* * *

Les condamnés des Assises fédérales sont soumis à la Prison de Saint-Antoine à un régime dit de faveur, mais qui en réalité ne diffère que très peu du régime habituel des condamnés de droit commun. En effet, les Nicole, les Isaak et autres champions de la révolution portent le costume de la maison: calot brun, blouse bleue, pantalon brun et grosses socques. La nourriture est celle de la prison; les visites sont limitées à une par semaine, au parloir. Les journaux ne sont autorisés que de temps en temps, et la correspondance limitée à une fois par semaine. Par contre les condamnés sont dans un quartier spécial, séparés des prisonniers de droit commun, et ont accès aux toilettes. En outre, si le médecin venait à le juger nécessaire, Nicole aura un lit approprié à son état de santé et pourra bénéficier d'une chaise-longue. Il pourra même passer des heures en plein air.

Ce régime, établi d'entente avec le Département fédéral de justice et police, est loin de celui que Me Dicker a sollicité au nom des accusés, et il semble bien que nos autorités ont enfin compris que l'ère des demi-mesures a terminé son règne et qu'il importe maintenant d'avoir toujours l'œil ouvert et le bon.

* * *

On a construit en Angleterre un avion insubmersible qui, selon le besoin, est monté sur roues ou sur flotteurs. Il porte des sacs à air dans les ailes et le fuselage; en agissant sur une commande, ces sacs se remplissent d'air venu d'un réservoir d'air comprimé et dans ces conditions l'appareil peut se maintenir quelques heures sur l'eau. Aux essais, un avion sans flotteurs ne coula pas. Abordé par un navire de guerre, il remonta à la surface. Ce dispositif est installé sur des avions destinés aux missions de reconnaissance, au bombardement et à la photo. Ces appareils très maniables sont munis d'un moteur Armstrong, Siddley, Panther, à refroidissement par air.

* * *

Le budget des forces aériennes britanniques se monte à environ 2 milliards 250 millions de francs, en augmentation de 3 millions environ sur l'exercice 1932. Cependant, on déclare dans les milieux anglais que ce budget est, en réalité, en diminution d'environ 35 millions, car des dépenses qui s'élèvent à plus de 40 millions et qui étaient jusqu'à présent à la charge des colonies, ont été englobées dans le budget de la Grande-Bretagne.

Par contre le budget de la marine pour 1933 comporte une somme de 6 milliards 500 millions de francs. Il est plus élevé de 360 millions qu'en 1932. Une partie de cet excédent est employée aux constructions neuves.

En ce qui concerne l'effectif du personnel de l'aviation anglaise, celui-ci présente une diminution de 1000 hommes sur les années précédentes, et les milieux militaires critiquent l'attitude du gouvernement qui, escomptant un succès de la conférence du désarmement, diminue trop inconsidérément les forces aériennes britanniques.

* * *

Le Japon possède aujourd'hui 72 sous-marins en service, et 9, les plus grands, en construction, ce qui représente une des plus puissantes flottes sous-marines du monde, sinon la plus puissante.

* * *

Des expériences pour provoquer, au moyen d'ondes hertziennes, l'arrêt des moteurs d'avions ont eu lieu à la frontière austro-hongroise.

Elles se sont poursuivies dans le plus grand secret; toutefois, on peut dire qu'elles ont porté aussi bien sur l'utilisation de l'influence électro-magnétique que sur celle de radiations chimiques.

La presse italienne déclare que ces expériences ont été faites également en Allemagne et que les techniciens allemands auraient radicalement résolu le problème.

* * *

En Italie, le 3me régiment de chasse et le 13me régiment de bombardement aérien, respectivement stationnés à Turin et à Milan ont été dernièrement rassemblés sur l'aérodrome de Lonato Pozzolo. Là, le général Balbo a donné l'ordre d'échanger les équipages des deux régiments et de retourner à Turin et Milan. Les aviateurs de chasse rentrèrent donc sur des avions de bombardement et inversément. Cela est considéré comme une preuve de l'état satisfaisant de l'entraînement de l'aviation italienne. Par contre le journal « Forze Armate » qui a publié la nouvelle ne mentionne pas si tous les appareils sont rentrés sans avaries...

* * *

La maison Fiat a établi un observatoire mobile. Cet appareil est monté sur camion automobile. Il est composé d'une colonne télescopique en tubes d'acier pouvant s'élever jusqu'à 20 mètres et plus en une minute à peine. La stabilité de l'engin serait parfaite. Son gabarit, dans la position de route, lui permet de passer très aisément sous tous les ponts et ouvrages analogues. (Milit. Wochenblatt.)

* * *

Les grandes manœuvres navales japonaises sont prévues pour le mois d'août 1933; elles mobiliseront la plus grande partie de la flotte et dureront trois semaines. On étudiera particulièrement les attaques aériennes et les attaques par sous-marins. Le thème comporte une rencontre avec un adversaire venant du sud et du sud-est. En Amérique on estime qu'une attaque sur la base de Honolulu serait facilement réalisable, et on en conclut que la flotte de l'Atlantique devrait rester dans le Pacifique jusqu'en juillet 1934, ce que le

Japon considère comme une attitude inamicale. Les manœuvres japonaises auront lieu au large des îles placées sous mandat. Elles engloberont 200 navires de guerre.

* * *

Au Mexique, on a fabriqué une nouvelle bombe pour avions, à fragmentation, système Duplex: cette bombe a été spécialement étudiée pour éviter un grave défaut présenté actuellement par les projectiles analogues; ceux-ci en effet produisent une excavation conique qui diminue considérablement l'action des éclats contre le personnel qui a pu se coucher opportunément. En outre la Duplex résoudrait la question de la bombe aérienne à temps.

La bombe, de forme ovoïde, chargée d'explosif brisant porte une fusée à sa partie supérieure. Sous le corps principal du projectile se trouve une autre bombe, environ quatre fois plus petite, chargée de poudre noire, et munie d'une fusée à sa partie inférieure. En frappant contre le sol, la seconde bombe produit une première explosion, et la bombe principale, relancée vers le haut, éclate à deux ou trois mètres au-dessus du sol, lançant ainsi des éclats efficaces dans toutes les directions. (Bulletin des ingénieurs militaires du Mexique.)

* * *

En Russie, des essais de liaison par pigeons voyageurs ont donné les résultats suivants: les vols de pigeon, de nuit, réussissent en général bien sur des distances de 7 à 15 kilomètres, quand les oiseaux ont pu reconnaître de jour l'itinéraire. On parvient même à obtenir des voyages aller et retour. Le dressage demande une dizaine de jours (?). Les cas de perte sont rares. Il est curieux de constater que la vitesse est plus grande par nuit noire (7 kilomètres en 7 minutes) que par clair de lune (10 à 15 minutes).

Des vols de jour ont été accomplis sur 300 kilomètres, à la vitesse de 75 kilomètres à l'heure. (Milit. Wochenblatt.)

* * *

Il est curieux de constater aux Etats-Unis qu'à une époque où l'on a tendance à motoriser tout ce qui était jusqu'à maintenant tiré par des chevaux, on a rendu dès 1930 à la traction hippomobile une certaine proportion des batteries d'artillerie de campagne qui avaient été motorisées il y a quelques années. Et pourtant il s'agit ici d'un pays où les distances sont grandes et où l'industrie automobile a atteint un développement énorme. C'est ce qu'écrit le major P. de Muralt, instructeur de cavalerie, dans un récent article sur la motorisation des armées. Il dit en outre que le motif de ce « retour en arrière » est l'impossibilité d'assurer le cheminement des canons de campagne dans n'importe quel terrain au moyen d'un modèle unique de tracteurs; autrement dit l'obligation de faire suivre les batteries par des tracteurs de modèles spéciaux pour terrains difficiles, et même ainsi, nécessité de recourir parfois aux humbles quadrupèdes que les fournisseurs de moteurs en tous genres auraient tant d'intérêt à voir disparaître des armées au profit de fructueuses commandes.

Remise de lentilles réfléchissantes pour cycles militaires

Suivant l'art. 68, 2me alinéa, du règlement d'exécution de la loi fédérale sur la circulation des véhicules automobiles et des cycles, tout cycle doit avoir comme signal arrière une lentille réfléchissante rouge ou orange ou un feu de l'une ou l'autre de ces couleurs. Ce réglement s'applique aussi aux bicyclettes militaires. Pour satisfaire à la loi, le service technique du D. M. F. à Berne a choisi le modèle de lentille réfléchissante pour les bicyclettes militaires; il a aussi fait l'acquisition du nombre nécessaire de ces lentilles pour le besoin de la troupe.

Les lentilles réfléchissantes sont remises gratuitement aux officiers, sous-officiers et soldats des unités cyclistes lors de l'entrée en service au cours de répétition de l'année 1933 par l'Intendance fédérale du Matériel de guerre, respectivement par l'entremise des arsenaux des places de rassemblement de corps d'Aarau, Berne (arsenal fédéral), Bienne, Fribourg, Morges, St-Gall, Zurich (arsenal fédéral) et Winterthour.

Les cyclistes qui ne sont plus astreints aux cours de répétition peuvent toucher gratuitement et la faire monter en même temps à la bicyclette *une lentille réfléchissante d'ordonnance* contre présentation du livret de service et du livret de machine dans un des arsenaux mentionnés ci-dessus, s'ils se présentent personnellement à l'arsenal pendant les heures de bureau ordinaires.

La remise des lentilles réfléchissantes sera inscrite dans le livret de machine, page 12, au moyen d'un timbre. Donc, la lentille réfléchissante fait partie intégrante de l'équipement de la bicyclette d'ordonnance et, de ce fait, elle est à apporter, montée sur la machine, dans chaque service.

Berne, juin 1933.

Service technique du Département militaire fédéral.

Comment la justice soviétique arrache les aveux

Le professeur russe Tchernavine, actuellement réfugié en France, a donné les renseignements suivants à un collaborateur des « Débats » au sujet des méthodes pratiquées par les représentants du Guépéou:

« J'ai été détenu, sous l'inculpation de sabotage, en 1930 et 1931, dans la prison du Guépéou à Léninegrade.

Les magistrats instructeurs — Barychnikov et Germanov — ont exigé de moi que je signe la phrase: « Je me reconnais coupable de sabotage. » J'ai refusé. Ils m'ont alors appliqué l'une après l'autre les mesures suivantes:

1. Menace de me faire fusiller; 2. Menace d'arrêter ma femme et d'envoyer mon tout jeune fils dans un asile d'enfants abandonnés; 3. Arrestation effective de ma femme, qui a été maintenue en prison tout le temps qu'a duré l'instruction; 4. Menace d'envoyer ma femme aux travaux forcés; 5. Mise en demeure de signer, dans les trois jours, l'aveu requis, faute de quoi, je serais fusillé; 6. Simulacre la nuit de mon élargissement et de mon envoi au dernier supplice.

Malgré tout, je me suis refusé à contresigner l'accusation mensongère portée contre moi; j'ai alors été condamné sans jugement à 5 ans de travaux forcés dans le camp de concentration de Solovky, d'où je me suis évadé durant l'automne de 1932.

Il est en outre à ma connaissance personnelle que certains de mes co-détenus se sont vu appliquer les mesures ci-après, destinées à les faire avouer:

1. La station debout: le prisonnier est contraint de rester debout sans manger, ni boire, ni dormir, jusqu'à 6 jours de suite, sans interruption;

2. Le cachot froid, cachot dont la fenêtre est maintenue ouverte l'hiver et dans lequel le prisonnier est enfermé complètement nu;

3. Le cachot humide, cachot dont le sol est couvert de 20 à 30 cm d'eau, sans latrine, sans couchette avec la seule possibilité de s'asseoir sur un banc étroit;

4. La chambre étroite: jusqu'à 300 prisonniers, hommes et femmes, y sont entassés et comprimés au point de ne pouvoir que rester debout: défense de s'asseoir ou de se coucher; la salle est surchauffée. Il est rare qu'on y puisse tenir plus d'une semaine;

5. Le convoi: on force une quarantaine de prisonniers, mis à la file, à prendre le pas de gymnastique et à monter ou à descendre d'étage en étage, de cabinet d'instruction en cabinet d'instruction: quinze juges les y attendent au passage; et cette course forcée dure jusqu'à ce que chacun des coureurs signe ce qu'on exige de lui ou tombe inanimé.

A ces procédés de torture étaient soumis, dans les prisons de Léninegrade, particulièrement les intellectuels, les ingénieurs les plus éminents, les savants.

Les cas de mort, de suicide et de folie sont très fréquents chez les détenus. »

Le succès de nos tireurs à Grenade

Après une lutte assez indécise jusqu'aux dernières cartouches, la Suisse a remporté une fois de plus la victoire par équipes dans le tir au pistolet et au fusil. En outre individuellement, le genevois Demierre est champion du monde au fusil, à égalité de points avec le lucernois Zimmermann, classé second parce que n'ayant totalisé que 41 cartons de 10, tandis que Demierre en mettait 50 à son actif.

La Suisse a obtenu au fusil le total excellent de 5412 points, contre 5356 et 5306 à la Finlande et à la Suède, ses deux plus dangereux adversaires; cependant son résultat est de 71 points inférieur à celui de Lemberg. Cette différence est imputable beaucoup plus aux conditions de tir qu'à une baisse éventuelle de forme de nos tireurs. Un fort soleil en effet gêna considérablement les concurrents et c'est probablement à cette particularité que nous devons l'écart enregistré. Il est toutefois curieux que dans la position couchée aucun de nos as n'ait obtenu d'aussi bons résultats que les trois premiers classés qui sont: deux Finlandais et un Suèdois. Aurait-on tendance chez nos tireurs à sacrifier un peu l'entraînement dans cette position au profit des deux autres qui sont certainement plus difficiles parce que moins confortables et partant, beaucoup plus fatigantes?

De toute façon leurs performances générales sont re-

marquables et c'est avec joie que le peuple suisse, qui a gardé à la pratique du tir toute son admiration malgré l'attraction qu'exercent sur lui d'autres sports plus spectaculaires, à saluer leurs victoires qui consacrent définitivement la suprématie suisse dans l'art du tir. La Suisse romande et Genève en particulier s'honorent de posséder après Revilliod de Budé un champion du monde de la classe de Demierre.

Rekrutenschulen.

Radfahrer: vom 12. Juli bis 16. September, Winterthur.
Artillerie: vom 28. Juli bis 12. Oktober, Frauenfeld.
vom 14. Juli bis 28. September (Ballon-Kp.), Bern.
vom 21. Juli bis 5. Oktober, Monte Ceneri.

Offiziersschulen.

Artillerie: vom 14. Juli bis 28. Oktober, Thun und andere.
Genietruppe: vom 14. Juli bis 28. Oktober, Brugg und Thun.
Fliegertruppe: Pilotenschule II. Teil vom 31. Juli bis 28. Oktober, Dübendorf.
Beobachterschule vom 31. Juli bis 28. Oktober, Dübendorf.
Sanitätstruppe: vom 4. Juli bis 19. August, Basel.

Unteroffiziersschulen.

Infanterie:
1. Division: W.K. vom 14. bis 26. Juli, U.-O.-S. vom 26. Juli bis 16. August, Lausanne.
2. Division: W.K. vom 14. bis 26. Juli, U.-O.-S. vom 26. Juli bis 16. August, Colombier.
Sanitätstruppe: Gefreitenschule vom 21. Juli bis 19. August, Basel.

Wiederholungskurse.

1. Division: I.-R. 3 vom 31. Juli bis 12. August.
Schützen-R. 4 vom 31. Juli bis 12. August.
F.-Art.-R. 2 vom 31. Juli bis 12. August.
Sap.-Bat. 1 vom 24. Juli bis 5. August.
San.-Abt. 1 (San.-Kpn. I, II, III/1 vom 3. bis 15. Juli.
3. Division: Tg.-Kp. 3 vom 10. bis 22. Juli.
Geb.-Tr.-Kol. I/3 vom 13. bis 25. Juli.
4. Division: Geb.-Tr.-Kol. I/4 vom 24. Juli bis 5. August.
5. Division: Geb.-Tr.-Kol. I/5 vom 17. bis 29. Juli.
6. Division: F.-Art.-Abt. 23 (Bttrn. 53, 54) vom 7. bis 22. Juli.
Geb.-Art.-Abt. 6 vom 7. bis 22. Juli.
Art.-Beob.-Kp. 6 vom 14. bis 29. Juli.
Vpf.-Abt. 6 vom 24. Juli bis 5. August.
Geb.-Tr.-Kol. I/6 vom 10. bis 22. Juli.
Festungsbesatzungen: Geb.-Sap.-Kp. 7 vom 3. bis 15. Juli.
Sch. Mot.-Kan.-Bttr. 24 vom 10. bis 25. Juli.
Sch. Mot.-Kan.-Bttr. 25 vom 12. bis 27. Juli.
Geb.-Sap.-Kp. 8 vom 17. bis 29. Juli.
Armeetruppen: Sch. F.-Hb.-Abt. 3 vom 28. Juli bis 12. August.
Sch. Mot.-Kan.-Abt. 6 vom 28. Juli bis 12. August.
Ballon-Kp. 3 vom 28. Juli bis 12. August.
Scheiw.-Kp. 1 vom 28. Juli bis 12. August.
Pont.-Bat. 2 vom 10. bis 22. Juli.
Mineur-Kp. 3 vom 17. bis 29. Juli.
Mineur-Kp. 4 vom 31. Juli bis 12. August.
Funker-Kp. 3 vom 3. bis 15. Juli.
Flieger-Kp. 4 vom 3. bis 18. Juli.
Flieger-Kp. 5 vom 18. Juli bis 2. August.

Landwehr.

1. Division: Sanitäts-Kp. V/1 vom 3. bis 15. Juli.
Feld-Lazarett 1 vom 3. bis 15. Juli.
San.-Transp.-Abt. 1 vom 3. bis 15. Juli.
4. Division: I.-Sm.-Kol. 4 vom 15. bis 27. Juli.
Artillerie: F.-Art.-Pk.-Kp. 23 vom 10. bis 22. Juli.
F.-Art.-Pk.-Kp. 24 vom 31. Juli bis 12. August.
Geb.-Art.-Pk.-Kp. 6 vom 10. bis 22. Juli.
Art.-Sm.-Kol. 6 vom 21. Juli bis 2. August.
Vpf.-Kp. I, II/6 vom 24. Juli bis 5. August.
Geb.-Vpf.-Kp. III/6 vom 24. Juli bis 5. August.
Vpf.-Kp. IV/6 vom 24. Juli bis 5. August.
Festungsbesatzungen: Sch. Mot.-Kan.-Bttr. 24 vom 10. bis 22. Juli.
Sch. Mot.-Kan.-Bttr. 25 vom 12. bis 24. Juli.
Geb.-Sap.-Kp. 8 vom 17. bis 29. Juli.
Armeetruppen: Pont.-Bat. 2 vom 10. bis 22. Juli.
Mineur-Kp. 3 vom 17. bis 29. Juli.
Mineur-Kp. 4 vom 31. Juli bis 12. August.
Tg.-Kp. 7 vom 17. bis 29. Juli.
Tg.-Kp. 8 vom 3. bis 15. Juli.
Funker-Kp. 3 vom 3. bis 15. Juli.
Sanitätszüge 1—4 vom 3. bis 15. Juli.

Stellungnahme des Zentralvorstandes zu den Anträgen von Unterverbänden und Sektionen an die Delegiertenversammlung 1933 in Genf

Anträge siehe letzte Nummer.

Waadtländischer Kantonalverband.

a) Der Zentralvorstand ist der Auffassung, daß im SUOV schon heute zu viel Auszeichnungen abgegeben werden. Eine Vermehrung derselben und die damit verbundenen finanziellen Konsequenzen wären nicht zu verantworten. Der Zentralvorstand beantragt Ablehnung.

b) Allen Wehrmännern in Uniform ist die gleiche Pflicht überbunden. In der Volksgemeinschaft der Armee sollen keine Unterschiede gemacht werden durch Einführung privater Abzeichen, die nur für einen Teil der Wehrmänner bestimmt wären. Die Mitglieder des SUOV sollen sich bestreben, im Dienste durch tadellose Pflichterfüllung und vermehrtes Können hervorzutreten, dann haben sie kein besonderes Abzeichen nötig. Der Zentralvorstand beantragt einstimmig Ablehnung.

Neuenburgischer Kantonalverband.

Die Skiwettläufe des SUOV bilden einen Bestandteil der Schweiz. Unteroffizierstage. Eine Vermehrung der ersteren brächte große finanzielle Konsequenzen, die zu vermeiden sind, weil die Skiwettläufe nur von einem verhältnismäßig kleinen Teil unserer Sektionen besucht werden können. Es liegt in der Hand der Unterverbände, Skianlässe in vermehrtem Maße durchzuführen, wenn das Bedürfnis hierzu vorhanden ist. Der Zentralvorstand beantragt Ablehnung.

Sektion St. Gallen.

Trotz der Würdigung der Tatsache, daß die Teilnehmer an Felddienstübungen größere persönliche Opfer zu bringen haben als an den übrigen Verbandswettkämpfen, beantragt der Zentralvorstand Ablehnung des Antrages mit Rücksicht auf die finanziellen Folgen und die Tatsache, daß wir bereits einen Ueberfluß an Auszeichnungen haben. Wir wollen wieder in vermehrtem Maße Veranstaltungen durchführen zu unserer eigenen Vervollkommnung, nicht um der Auszeichnung willen.

Der Zentralvorstand.

Préavis du Comité central sur les propositions des groupements et des sections à l'assemblée des délégués de 1933 à Genève

Propositions voir le dernier numéro du journal.
Groupement cantonal vaudois.

a) Le Comité central est d'avis, qu'on remet maintenant déjà beaucoup trop de distinctions au sein de l'ASSO. On ne peut pas justifier une augmentation de celles-ci, ni les conséquences financières que cela entraînerait. Le Comité central propose le rejet.

b) Tous les soldats en uniforme doivent accomplir les mêmes devoirs au sein de l'armée. On ne doit pas créer